

ROYBON - acte IV

mardi 30 avril 2019

- I. TRIBUNAL DE GRENOBLE
- II. COUR D'APPEL DE LYON
- III. CONSEIL D'ETAT
- IV. COUR D'APPEL DE LYON: LE RETOUR**

THE GAME OF TRONCS

CENTER PARCS

Saison 4

NINA

COORDINATION CENTER PARCS NI LOI NI AILLEURS



CENTER PARCS, NI ICI NI AILLEURS

SAISON IV DE LA SAGA THE GAME OF TRONCS

Pour la 4ème fois en 5 ans, la justice doit statuer sur le projet du Center Parcs de Roybon en Isère...

Après de nombreuses décisions de justice défavorables à la multinationale Pierre & Vacances (P&V) et au préfet de l'Isère, le Conseil d'État a invalidé en novembre 2018 (sur la forme) la décision de la Cour d'Appel Administrative de Lyon qui avait confirmé l'illégalité de l'arrêté préfectoral permettant la destruction des zones humides de Roybon. Le cas est donc rejugé en appel, mardi 30 avril à partir de 14 heures à la cour administrative d'appel de Lyon.

Dans cette saga juridique où tous les coups sont permis, le groupe P&V a bénéficié et continue de bénéficier de tous les appuis politiques et financiers possibles : préfecture et département de l'Isère, Région Rhône-Alpes-Auvergne (4,7 millions d'euros de subventions), Direction Régionale Environnement Aménagement Logement, Office National des Forêts et Ministère de l'agriculture.

Edouard Philippe, Premier ministre, et son ministre de l'Agriculture Stéphane Travert ont tous deux en juillet 2018, prolongé en toute opacité, sur demande expresse du PDG de P&V Gérard Brémond, l'autorisation de défrichement (normalement caduque depuis 2018) permettant à la multinationale de pouvoir continuer à prétendre détruire le site.

N'oublions pas le maire de Roybon qui, dans le bulletin municipal de décembre 2018, appelle à la délation contre les occupants de la ZAD. N'oublions pas non plus les 7 députés godillots isérois de la LREM qui acclament le projet au nom de l'emploi et de l'attractivité touristique à tout prix.

Or, le cas de Roybon est loin d'être isolé. Deux autres projets sont prévus dans les environs: au Rousset (Saône-et-Loire) et à Poligny (Jura).

Mais depuis quelques années un fait remarquable s'est invité dans le monde merveilleux du tourisme de masse : le dérèglement climatique. Dans toutes les zones proches des Center Parcs, des arrêtés sécheresse sont pris plusieurs fois par an (de juin à fin septembre dans le Jura). Les opposants avaient dès le début mis en évidence la sur-consommation d'eau dans ces projets, et le danger que leur implantation représente pour les réserves naturelles d'eau potable.

Mais, cela n'empêche pas le préfet du Jura d'estimer que «les associations de défense, qui sont plus des associations d'attaque, [et qui] sont un fléau qui se répand», incluant ainsi tous les opposants aux projets de P&V. Ceci alors que dans le Jura, les sapins sèchent sur pied et le fourrage doit être importé d'autres régions.

Cette situation est suffisamment inquiétante pour que Patrick Ayache, vice-président de la région Bourgogne/Franche-Comté chargé du tourisme, remette en question les projets du Jura et de la Saône-et-Loire, ruineux pour la collectivité et l'environnement :

«*Comment sera traitée l'eau dans ces deux équipements ?*»

«*Il faut que ces projets aient une rentabilité sociale [...] pour que nous le soutenions*»

«*nous n'irons pas contre la volonté des riverains*»

«*Aujourd'hui, il n'y a plus aucun accord entre Pierre & Vacances et la région Bourgogne-Franche-Comté donc il faudra, si jamais ils ne respectent pas nos exigences écologiques notamment, se remettre autour d'une table et discuter avec eux.*»

Quant au Center Parcs de Roybon, il ne faut pas oublier qu'il compte s'implanter sur une centaine d'hectares de zones humides, particulièrement importantes pour les sources en eau potable de la région, et dont P&V conteste le nombre et la dénomination.

Le «fléau» ce n'est pas la multitude et la variété des opposants aux Center Parcs mais bien les décideurs, entrepreneurs, administrations et politiciens, motivés par le profit, l'emploi et la croissance à tout prix mais aucunement préoccupés par la réelle préservation des biens communs.

Dans cette période de criminalisation des oppositions, les risques d'évacuation de la ZAD de Roybon sont très forts. Restons attentifs, mobilisés et actifs face à cette menace, car si P&V obtenait gain de cause cette fois-ci, les barrières juridiques seraient presque toutes levées, et ils auraient sans doute l'autorisation de recommencer les travaux.

VENEZ MANIFESTER VOTRE OPPOSITION AU PROJET DE CENTER PARCS
DEVANT LE TRIBUNAL DE 13 H À 15 H LE 30 AVRIL 2019.

COUR D'APPEL ADMINISTRATIVE, PALAIS DES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES
184 RUE DUGUESCLIN, 69003 LYON

NOUS PROLONGERONS CE RASSEMBLEMENT PAR UN DÉBAT ANIMÉ PAR
L'OFFICE D'ANTI-TOURISME QUI NOUS PRÉSENTERA LES RISQUES
LIÉS AU TOURISME ET LES NOMBREUSES NUISANCES DES CENTER PARCS.

A LA LUTTINE, 91 RUE MONTESQUIEU 69007 LYON
À PARTIR DE 19 HEURES

ET LE 6 JUILLET, À POLIGNY (JURA) MANIFESTATION DU FLÉAU SAUVAGEON
CONTRE LES LANNISTER, CRASTER ET AUTRES BARRATHEON DE PIERRE &
VACANCES POUR ESPÉRONS-LE L'ULTIME SAISON DE GAME OF TRONCS.

RAPPELS SUR LE PROJET DE CP À ROYBON

À ROYBON, P&V A PRÉVU D'ARTIFICIALISER 200HA DE FORÊTS DONT 100 DE ZONES HUMIDES, ET D'EN RASER PRESQUE LA MOITIÉ POUR CONSTRUIRE 1024 CABANONS À TOURISTES, DES RESTAURANTS, DES BOUTIQUES ET UNE BULLE TROPICALE DE PLUS DE 10 000M² CHAUFFÉE À 29° TOUTE L'ANNÉE. LES INFRASTRUCTURES COMPRENDRAIENT VÉGÉTATION TROPICALE ET BAINS À REMOUS AFIN DE VENDRE L'ILLUSION DU FARNIENTE TROPICAL EN PLEIN NORD DE L'ISÈRE. CE PROJET, COMME TOUS LES AUTRES, EST BASÉ SUR LE SIPHONNAGE DES FINANCEMENTS PUBLICS, EN FAISANT PAYER PAR L'IMPÔT LES AMÉNAGEMENTS NÉCESSAIRES (VOIERIE, ÉVACUATION DES EAUX USÉES). LES CONSÉQUENCES SONT DESTRUCTRICES POUR LES ZONES HUMIDES, LA FORÊT, LES ANIMAUX, LES PLANTES TOUT COMME POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU DES DRÔMOIS ET ISÉROIS.

NINA

COORDINATION CENTER PARCS NI ICI NI AILLEURS



CP-NINA@RISEUP.NET

www.ninacrevelabulle.wordpress.com

M A I 2 0 1 9